

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

MONEYVAL(2013)21  
Strasbourg, July / juillet 2013

**COMMITTEE OF EXPERTS  
ON THE EVALUATION OF ANTI-MONEY LAUNDERING MEASURES  
AND THE FINANCING OF TERRORISM**

*COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES  
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX  
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME*

**MONEYVAL**

---

**41<sup>st</sup> PLENARY MEETING / 41<sup>e</sup> SESSION PLÉNIÈRE**  
**Strasbourg, 9 – 12.04.2013**

**MEETING REPORT / RAPPORT DE REUNION**

---

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 41<sup>e</sup> réunion plénière du 9 au 12 avril 2013 à Strasbourg sous la présidence de M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie).

## 1er jour : mardi 9 avril 2013

### Points 1 & 2 de l'ordre du jour – Ouverture et adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe jointe.

### Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président

2. Le Président rend compte à la Plénière des échanges de lettres concernant le reporting par des pays concernés par un monitoring au titre du processus NC/PC ainsi que de la demande de la Fédération de Russie qu'il soit envisagé de remplacer son évaluation de suivi du 4<sup>e</sup> cycle, prévue en novembre 2013, par la soumission d'un rapport de suivi, sur lequel la Plénière serait appelée à prendre une décision.
3. La Plénière est également informée qu'à la suite de l'examen par le Groupe de Rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) du rapport annuel de MONEYVAL le 26 mars 2013, le Président et le Secrétaire exécutif le présenteront officiellement au Comité des Ministres le lendemain (10 avril).
4. Le Président rend compte des conclusions de la 26<sup>e</sup> réunion du Bureau, organisée le 27 mars 2013, au cours de laquelle ont été examinées un certain nombre de questions de l'ordre du jour de la Plénière, notamment les rapports de suivi du 4<sup>e</sup> Cycle de l'Albanie, de la Hongrie et de la Slovénie ; Les procédures de conformité renforcées concernant l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine ; les processus NC/PC appliqués à la Croatie, à la République de Moldova et à « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ; l'avenir du processus NC/PC ; de possibles amendements aux statuts et règles de procédure de MONEYVAL ; l'exercice conjoint de typologies avec le Groupe Egmont ; et les relations avec l'Assemblée parlementaire.

### Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

#### ***Évaluation spéciale de Chypre par MONEYVAL, à l'invitation du Groupe de travail Eurogroup au nom des institutions de la Troïka (la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI)***

5. La Plénière prend connaissance d'un rapport oral du Secrétaire exécutif sur le processus décisionnel concernant la participation de MONEYVAL à l'évaluation spéciale, après réception d'une demande officielle pour ce faire de la part du Président du Groupe de travail de l'Eurogroup, Thomas Wieser, le 9 mars. Les Termes de Référence (ToR) du processus ont été diffusés aux délégations pour information.
6. L'évaluation par MONEYVAL, qui s'est déroulée du 19 au 31 mars, avait pour but d'évaluer le niveau de conformité du secteur bancaire, en termes de DVC, avec les Recommandations du GAFI. L'évaluation s'est concentrée exclusivement sur l'efficacité de la mise en œuvre des standards en matière de DVC. Il a été décidé de mener l'évaluation sur la base des Recommandations 2003 et la Méthodologie 2004 du GAFI puisque le programme d'évaluations au titre des Recommandations révisées 2012 du GAFI n'avait pas encore été entamé ni par le GAFI ni par MONEYVAL. L'équipe de MONEYVAL était composée d'experts financiers issus d'institutions de contrôle, du Secrétaire exécutif, qui dirigeait l'équipe, et d'un membre du Secrétariat de MONEYVAL. L'équipe avait eu des réunions intensives et approfondies avec une sélection représentative de banques (couvrant plus de 70% des actifs

bancaires de Chypre). En dépit de la situation difficile à Chypre, les autorités comme les banques se sont montrées très coopératives durant ces réunions. Après les entretiens, un rapport contenant les constats et recommandations a été rédigé par l'équipe sur place. Étant donné que l'échange de constats préliminaires avec les auditeurs envisagé dans les Termes de Référence n'a pas eu lieu sur place, la désignation des auditeurs ayant pris du retard, le rapport d'évaluation ne peut pas être encore être remis. La décision concernant la publication des rapports des auditeurs et de MONEYVAL dépend de l'Eurogroupe, qui a commandité les deux évaluations. Il est souligné que les ToR prévoient spécifiquement que l'évaluation spéciale de MONEYVAL pourra être prise en compte dans les processus de suivi de ce dernier.

7. Le Secrétaire exécutif explique que le Président du Groupe de travail de l'Eurogroupe, Thomas Wieser, a écrit à MONEYVAL le 9 mars. Dans sa lettre, il a signalé que, dans le cadre des préparations d'un programme pour étayer l'assistance financière, les ministres des Finances de la zone euro étaient convenus avec Chypre de commanditer une évaluation indépendante du cadre de LAB dans les institutions financières chypriotes. La lettre poursuivait en indiquant que les institutions de la Troïka (la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI) et Chypre avaient convenu que la participation de MONEYVAL dans ce processus serait très précieuse, au vu de l'expertise largement reconnue de MONEYVAL dans ce domaine. Les autorités de Chypre avaient par ailleurs, à titre individuel, fait savoir à MONEYVAL qu'elles apprécieraient sa participation.
8. M. Ringguth déclare qu'il avait été demandé à MONEYVAL d'étudier d'urgence s'il pourrait entreprendre cette évaluation. Avant d'engager MONEYVAL, son, Président, son Vice-Président et son Secrétaire exécutif ont étudié les termes de référence proposés pour cet exercice et formulé des observations sur le texte proposé. Dès que le Président et le Vice-Président ont été satisfaits du contenu des termes de référence, l'Eurogroupe a été informé par le Secrétaire exécutif de MONEYVAL que ce dernier était prêt à mener l'évaluation à titre exceptionnel, décision qui a ensuite été entérinée par le Bureau de MONEYVAL.
9. Après l'intervention du Secrétaire exécutif, Chypre remercie MONEYVAL et l'équipe d'évaluateurs d'avoir accepté l'invitation à réaliser l'évaluation et pour leurs efforts au cours de la mission. La délégation souligne que cette évaluation était de fait exceptionnelle, car elle déborde du périmètre d'action des règles de procédures existantes.
10. Le Liechtenstein remercie le Secrétariat pour les informations communiquées et se réjouit de la possibilité de procéder à une brève discussion sur cette évaluation exceptionnelle. Certains se disent préoccupés que, dans une certaine mesure, l'évaluation ait été déclenchée par un rapport des renseignements non rendu public qui alléguait que le secteur bancaire chypriote était régulièrement utilisé comme canal pour faire circuler des produits d'activités criminelles, remettant en question les conclusions du rapport d'évaluation du quatrième cycle de MONEYVAL. Il est aussi clarifié que le rapport est considéré comme un rapport élaboré par une équipe d'experts internationaux réunis sous les auspices de MONEYVAL et non comme un rapport officiel de ce dernier, puisqu'il n'a pas été soumis au processus de la plénière de MONEYVAL. Néanmoins, Chypre devra faire rapport sur les progrès accomplis concernant les recommandations formulées dans le rapport de l'évaluation spéciale, dans le cadre des processus de suivi de MONEYVAL. Israël demande si le fait que les conclusions de l'évaluation spéciale pourraient potentiellement être différentes de celles des évaluateurs du quatrième cycle pour Chypre peut avoir des conséquences sur la perception du processus d'évaluation de MONEYVAL. Le Secrétaire exécutif insiste sur le fait que l'évaluation spéciale s'est concentrée uniquement sur la mise en œuvre effective de l'obligation de DVC dans le secteur bancaire. Le rapport de l'évaluation spéciale s'est appuyé sur les conclusions et constats du rapport du quatrième cycle. La Fédération de Russie remercie le Liechtenstein pour les observations faites par celui-ci, auxquelles elle se rallie, et exprime son soutien à la décision prise par MONEYVAL de procéder à l'évaluation.
11. Dans ses observations finales, le Président remarque que, dans le processus qui va démarrer pour amender les Règles de procédures, il conviendra d'examiner la possible introduction de procédures pour réagir à des situations exceptionnelles qui pourraient demander une

intervention de MONEYVAL hors des cycles réguliers d'évaluation mutuelle et des procédures de conformité renforcée.

*Décision prise :*

12. La plénière soutient l'implication de MONEYVAL dans l'évaluation spéciale, notant que les termes de référence lui permettent de prendre en compte les conclusions dans son processus de suivi. Elle convient que Chypre devrait faire rapport également sur les progrès accomplis concernant les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation spéciales au sein du processus de suivi de MONEYVAL et demande au Secrétariat de rendre compte des développements ultérieurs à la prochaine Plénière.
13. La plénière note également que, dans le cadre du processus de révision des Règles de procédure, il conviendra d'examiner la possibilité d'introduire une disposition pour traiter de situations exceptionnelles similaires.

**Information sur l'élection du/de la Président(e)**

14. Le Secrétaire exécutif fait brièvement le point sur le processus et les procédures suivis pour l'élection du/de la Président(e).

**Calendrier des évaluations et réunions pour 2013**

15. La plénière prend note du calendrier des évaluations et réunions pour 2013.

**Participation à des réunions du GAFI et d'autres instances**

16. Le Secrétariat rend compte des résultats des travaux des groupes de travail et des réunions plénières du GAFI organisées en février. Les délégations sont renvoyées en particulier aux changements introduits par la nouvelle méthodologie du quatrième cycle, récemment adoptée, et par le programme d'évaluation ainsi qu'aux exigences à respecter à la fois pour les évaluateurs et le pays évalué. L'expert scientifique sur les aspects juridiques se dit préoccupé par son impact sur l'équipe du Secrétariat, en comparaison avec les ressources humaines actuelles dont dispose le GAFI, puisque, dans la nouvelle méthodologie, il semble que trois administrateurs au moins doivent être impliqués à la fois durant les travaux préparatoires hors site et les évaluations sur place. En ce qui concerne la réunion du Groupe de coordination du réseau mondial, il est noté que MONEYVAL devrait apporter des informations supplémentaires sur la cartographie des missions des secrétariats du GAFI et de MONEYVAL, ainsi que sur la possibilité d'élaborer un système global de partage de documents. Le rapport du GAFI destiné à MONEYVAL présente de manière détaillée les points discutés et les décisions adoptées par le GAFI.
17. La plénière est informée de la participation du Secrétariat à la Visite globale en Serbie de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de Sécurité des Nations Unies (UNSC CTED), qui s'est déroulée du 18 au 21 mars 2013. Cette visite avait pour objectifs d'évaluer la mise en œuvre par la Serbie des dispositions de la Résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité et de recommander des domaines dans lesquels la Serbie pourrait utilement recevoir une assistance technique pour mettre en œuvre pleinement ses obligations. Les discussions se sont concentrées notamment sur les mesures législatives pour contrer le terrorisme, le système de justice pénale, la lutte contre le financement du terrorisme, les actions répressives et le contrôle aux frontières, les questions de droits de l'homme pertinentes ainsi que l'adoption prévue par la Serbie d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. Le document comportant les conclusions préliminaires a été présenté le jeudi 21 mars aux autorités serbes et les contributions finales ont suivi peu de temps après.
18. La Plénière prend note du fait que MONEYVAL est invité à contribuer aux travaux du Groupe de rédaction ad hoc du Conseil de l'Europe sur la criminalité organisée transnationale,

récemment établi, qui tiendra sa première réunion à Paris du 24 au 26 juin 2013. MONEYVAL devrait être représenté à cette réunion par un membre du Bureau.

#### **Point 5 de l'ordre du jour – Le point sur le Processus ICRG par le co-Président du Groupe d'examen régional Europe/Eurasie**

19. M. Anton Bartolo, Vice-Président de MONEYVAL et Co-président de l'ERRG, fait le point sur les résultats de la réunion organisée à Paris en janvier 2013 et de la décision prise ultérieurement par le GAFI à sa réunion plénière de février concernant ces conclusions. Les progrès marqués par les pays couverts par le processus devraient être examinés par l'EERG avant la Plénière de juin du GAFI.

#### **Point 6 de l'ordre du jour – Statut de MONEYVAL – propositions d'amendements**

20. La Plénière examine un document présentant une proposition d'amendement du Statut. Il est noté en particulier qu'Israël a été le premier pays non membre du Conseil de l'Europe à se soumettre au processus d'évaluation mutuelle de MONEYVAL et à s'engager pleinement dans les travaux du Comité. Il est attendu des autres juridictions qui ont récemment rejoint MONEYVAL et se sont soumises à ses processus d'évaluation (à savoir le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican) et les Dépendances de la Couronne du Royaume-Uni) qu'elles en fassent de même. Étant donné que toutes ces juridictions contribuent financièrement au budget de MONEYVAL, leur situation, par rapport aux autres membres de ce dernier, est devenue à l'évidence inéquitable. C'est pourquoi le Bureau propose que le Statut de MONEYVAL soit amendé et qu'une demande à cet effet soit soumise au Comité des Ministres pour envisager d'octroyer des droits de vote à ces juridictions. Il est proposé qu'Israël et le Saint-Siège reçoivent chacun une voix. Les Dépendances de la Couronne se verraient collectivement octroyer une voix, puisque le Royaume-Uni ne disposerait que d'une voix, s'il était membre de MONEYVAL. Le Secrétaire exécutif informe la plénière qu'en vertu du Statut, une telle proposition pour être adoptée doit recueillir la majorité des deux tiers.
21. Le Liechtenstein, soutenu par l'Ukraine, la Pologne, Chypre, la Fédération de Russie et la Roumanie, suggère un vote à main levée. Il en est ainsi décidé et la proposition est acceptée avec 29 voix pour, aucune voix contre et une abstention.

#### *Décision prise :*

22. La Plénière adopte la proposition du Bureau concernant la modification du Statut. MONEYVAL demande au Bureau de finaliser un projet de version modifiée du Statut, en étroite coopération avec le bureau du Jurisconsulte, et de le soumettre pour décision finale au Comité des Ministres dès que possible.

#### **Point 7 de l'ordre du jour – Feuille de route pour le 5e cycle**

#### ***Décision à prendre, si nécessaire, du fait de la lettre reçue par le Président concernant le 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation***

23. **Situation du 4<sup>e</sup> REM pour la Russie** – Le Président a reçu une lettre de M. Chikanchin, Chef de la Délégation russe, concernant l'évaluation du 4<sup>e</sup> cycle pour la Fédération de Russie, programmée pour novembre 2013. La Russie étant membre à la fois du GAFI et de MONEYVAL, et allant assurer la Présidence du GAFI de juillet 2013 à juin 2014, il est proposé et convenu que l'organisation d'une visite d'évaluation ne serait pas faisable en 2013. La plénière voit si elle peut accepter le rapport du GAFI sur la proposition de retirer la Russie du suivi normal en lieu et place du rapport du 4<sup>e</sup> cycle de MONEYVAL. Le Bureau propose que la Russie soit invitée à soumettre un rapport supplémentaire de progrès dans le cadre du 3<sup>e</sup> cycle d'ici septembre 2014, qui inclurait alors un examen de Secrétariat de MONEYVAL, et une évaluation supplémentaire au titre des Recommandations de 2012 du GAFI sera entreprise conjointement par le GAFI, MONEYVAL et l'EAG en 2016. La proposition recueille le soutien du Liechtenstein, de la Pologne, de la Bulgarie, de l'Arménie

et de l'Albanie. Aucun pays ne s'y oppose.

*Décision prise :*

24. La Fédération de Russie fera rapport à MONEYVAL au moyen d'un rapport de progrès du 3<sup>e</sup> cycle d'ici septembre 2014.

#### ***Avenir des Rapports de progrès du 3<sup>e</sup> cycle***

25. La plénière examine un document concernant la situation pour ce qui est des rapports de progrès du 3<sup>e</sup> cycle. Pour la presque totalité des pays ayant participé au 3<sup>e</sup> cycle, les rapports de progrès des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles ont été adoptés et publiés. Il reste maintenant 11 pays qui doivent entreprendre l'évaluation du 4<sup>e</sup> cycle. Au vu des rapports en suspens et de la charge de travail de MONEYVAL, il est proposé que ces 11 pays, à quelques rares exceptions, soient dispensés de soumettre un rapport de progrès du 3<sup>e</sup> cycle.

*Décision prise :*

26. La Plénière décide que les pays restant à évaluer dans le cadre du 4<sup>e</sup> cycle soient dispensés de présenter un rapport de progrès supplémentaire au titre du 3<sup>e</sup> cycle si leurs deuxièmes rapports de progrès au titre de ce dernier ont été adoptés. Cette décision ne s'applique pas à la Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et à la Fédération de Russie, ni aux juridictions qui ont été soumises aux processus de MONEYVAL après la fin du 3<sup>e</sup> cycle (le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican) et les Dépendances de la Couronne britannique Guernesey, Jersey et l'Île de Man).

#### ***Suivi du 4<sup>e</sup> cycle***

27. La plénière prend note du programme de rapports de suivi à venir. En septembre 2013, la plénière examinera les rapports d'évaluation mutuelle du 4<sup>e</sup> cycle relatifs à la Bulgarie, à la Croatie et à Monaco, ainsi que les premiers rapports de suivi de Saint-Marin et de la Slovaquie. En décembre, le Saint-Siège présentera son premier rapport de progrès pour le 3<sup>e</sup> cycle, la Roumanie et Israël leurs REM de 4<sup>e</sup> cycle et Chypre son rapport biennal.

#### ***Révision des Règles de Procédure***

28. Les Règles de procédure actuelles de MONEYVAL ont été révisées pour la dernière fois à l'occasion de la 32<sup>e</sup> réunion plénière de mars 2010. Un certain nombre de modifications seront nécessaires pour les adapter aux derniers développements intervenus tant au sein de MONEYVAL que du GAFI. Il est proposé de suivre un processus en deux étapes pour la révision des Règles de procédure. À la suite de la décision de la Plénière en avril 2013 sur la question concernant les rapports de progrès du 3<sup>e</sup> cycle, une révision « minimaliste » pourrait être préparée pour examen par cette dernière en septembre 2013. Cette révision couvrira essentiellement la question des rapports de progrès de 3<sup>e</sup> cycle. Dans un deuxième temps, une révision « de fond » sera proposée pour examen et adoption par la Plénière en décembre 2013. Cette révision posera les règles et les procédures concernant le 5<sup>e</sup> cycle d'évaluation de MONEYVAL, sur la base des règles applicables au 4<sup>e</sup> cycle du GAFI, si celles-ci sont adoptées d'ici octobre 2013. D'autres modifications nécessaires sont également prévues. Un certain nombre de questions clés concernant le nouveau cycle d'évaluation doivent encore être discutées et finalisées par le GAFI, à savoir les procédures de recrutement d'évaluateurs, le format des mises à jour d'informations, les mécanismes d'examen et discussions en plénière, la manière d'évaluer la coopération internationale, la longueur du cycle d'évaluation, les processus et procédures de l'OSRB. (Voir Annexe I et GAFI\_WGEI(2013)2Rev1).

29. La Plénière est invitée à examiner également les pistes préliminaires et questions pour discussions ci-après dans le contexte d'une révision des Règles de procédure davantage axée sur le fonds : l'approche permettant d'assurer la transition des pays du suivi du 4<sup>e</sup> cycle

au 5<sup>e</sup> cycle ; les processus pour des évaluations mutuelles conjointes avec le GAFI ; les dispositions permettant de répartir la charge avec le FMI/BM ; la possibilité de réagir à des circonstances exceptionnelles avec davantage de flexibilité et les dispositions permettant de répartir la charge avec la Conférence des Parties à la STCE 198.

### **Feuille de route en vue du 5<sup>e</sup> cycle**

30. Le Secrétaire exécutif de MONEYVAL présente un document de synthèse sur la feuille de route du futur cycle d'évaluation du Comité. Il explique que le suivi du 4<sup>e</sup> cycle devrait être mené à terme comme prévu, y compris pour les six visites sur place en 2014 (Monténégro, Azerbaïdjan, Ukraine, Arménie, Serbie et Bosnie-Herzégovine). Le Secrétariat s'est également engagé à mener une évaluation complète de l'une des Dépendances de la Couronne britannique en 2014, pour laquelle il fallait l'aval de la plénière. Au deuxième semestre de 2014, il sera également possible d'entamer les travaux concernant les visites dans les pays dans le cadre du 5<sup>e</sup> cycle. 2015 seraient ainsi la première année complète pour les visites dans les pays au titre du 5<sup>e</sup> cycle, lequel devrait se dérouler jusqu'en 2020 – 2021. Une formation pour les évaluateurs concernant le 5<sup>e</sup> cycle sera organisée en 2014, et la sensibilisation aux nouveaux standards se poursuivra en 2013 durant les réunions plénières.

### *Décisions prises :*

31. La plénière entérine le document contenant les propositions du Bureau :
- une des Dépendances de la Couronne sera évaluée en 2014 concernant le 4<sup>e</sup> cycle ;
  - les autres Dépendances de la Couronne et le Saint-Siège soumettront des rapports de progrès du 3<sup>e</sup> cycle en 2013 et seront évalués rapidement dans le cadre du 5<sup>e</sup> cycle ;
  - le premier Rapport de progrès du Saint-Siège au titre du 3<sup>e</sup> cycle sera examiné par MONEYVAL en décembre 2013 et, sur la base de la demande du Saint-Siège, l'examen inclura une analyse détaillée de toutes les Recommandations essentielles et clés ;
  - les missions dans les pays au titre du 5<sup>e</sup> cycle devraient commencer en 2015 ;
  - la formation des évaluateurs pour le nouveau cycle d'évaluation se déroulera en 2014.
32. La plénière demande aussi au Secrétariat d'établir un calendrier prévisionnel pour les évaluations au titre du 5<sup>e</sup> cycle concernant la période 2015-2020.

### **Point 8 de l'ordre du jour – Point sur la jurisprudence récente (CEDH, Chambre – Arrêt Michaud c. France, 6.12.2012)**

33. La Plénière prend note du document du Secrétariat sur l'arrêt de la CEDH dans la requête Michaud c. France (n° 12323/11) et d'une intervention orale de l'expert scientifique juridique, le Prof. William Gilmore, qui analyse les aspects pertinents de l'affaire pour ce qui concerne les régimes de LAB/CFT.
34. L'expert scientifique pour les aspects répressifs, M. Boudewijn Verhelst, présente la situation de la Belgique où, à la suite de l'adoption d'un système de signalement indirect, la loi a été contestée devant les tribunaux. La Cour constitutionnelle belge a tranché que le privilège juridique s'applique à un avocat dans son rôle de conseiller juridique d'un client. De ce fait, tous services rendus par un avocat à un client en Belgique sont interprétés comme intégrant des conseils juridiques, ce qui a pour effet de faire obstacle à l'application de la loi.

### **Point 9 de l'ordre du jour – Suivi du 4<sup>e</sup> cycle – demande de la Slovénie d'être retirée du suivi normal**

35. La Slovénie a soumis son rapport de suivi, avec une demande en vue d'être retirée du processus de suivi normal, faisant valoir qu'elle a pris suffisamment de mesures concernant l'ensemble de recommandations qui avaient été notées NC ou PC au moment de l'adoption du REM en mars 2010. Pour pouvoir être retirée du processus de suivi normal, la Slovénie devrait apporter la preuve qu'elle est parvenue à un niveau équivalent à au moins LC dans toutes les Recommandations essentielles et clés, tel que prévu à l'article 50 des Règles de procédure, mais aussi qu'elle progresse suffisamment pour ce qui est de l'ensemble des autres recommandations. Le Secrétariat présente son analyse.
36. La Slovénie a été notée PC concernant la R.1, la R.3 et la SR. III dans son rapport du 4e cycle. Pour ce qui concerne la R.1, la Slovénie mentionne un certain nombre de condamnations pour blanchiment d'argent, y compris des condamnations pour blanchiment autonome, qui ont été prononcées depuis le 4e cycle. Il est conclu que, du fait de ces mesures, le niveau de conformité de la Slovénie avec la R.1 est équivalent à la notation Largement conforme. Pour ce qui concerne la R.3, il est relevé que la Slovénie a adopté de nouvelles lois prévues pour faire de la détection et de la récupération d'actifs une priorité, et qu'elle a également exécuté des ordonnances de saisie et de gel pour des montants significatifs, ce qui, on l'espère, aboutira à des confiscations au final. Il est conclu que le niveau de conformité de la Slovénie par rapport à la R.3 est équivalent à une notation Largement conforme. Pour ce qui est de la SR.III, il apparaît que les mesures prises, notamment l'élaboration de procédures et d'orientations nationales claires, ont également porté le niveau de conformité de la Slovénie par rapport à la SR.III à niveau équivalent à Largement conforme. Pour ce qui est des sept autres recommandations, des améliorations ont été notées concernant la qualité de l'action des forces répressives dans les enquêtes de BC/FT, les activités de supervision et de contrôle et le régime de sanctions, même si certaines imperfections demeurent. Hormis le passage en revue du secteur des organisations à but non lucratif qui a été entamé, peu de choses ont encore été faites pour remédier aux lacunes concernant ce secteur.

*Décision prise :*

37. La Plénière adopte le rapport de suivi de la Slovénie et décide de retirer la Slovénie du processus de suivi normal puisque ce pays a atteint un niveau de conformité satisfaisant par rapport aux Recommandations concernées. La Slovénie rendra à nouveau compte à la Plénière début 2015 au titre du suivi tous les deux ans.

**Point 10 de l'ordre du jour – Informations de l'Union européenne**

38. La Plénière prend connaissance d'un point effectué par le représentant de la Commission européenne sur la proposition de 4e Directive LAB/CFT, qui a été publiée le 5 février, et note qu'une conférence sur la lutte contre le blanchiment se tiendra le 15 mars à Bruxelles pour discuter de points concernant la proposition de nouvelle directive.
39. La Plénière est également informée d'un point effectué par le Secrétariat du Conseil de l'UE. Le rapport du Coordinateur sur le contre-terrorisme concernant la mise en œuvre de la stratégie révisée sur le financement du terrorisme devrait bientôt être rendu public : il recense les résultats au niveau de l'UE dans ce domaine et fait le point sur les conséquences des nouveaux standards du GAFI et de la révision de la 3<sup>e</sup> directive anti-blanchiment.

**Point 11 de l'ordre du jour – La Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE 198)**

40. La Plénière prend connaissance d'un point oral sur l'état des travaux liés à la Convention de Varsovie. Celle-ci compte actuellement 23 ratifications et 14 signatures. Le dernier pays à l'avoir ratifiée est la Bulgarie (le 23 février), le Danemark et l'Estonie l'ayant récemment signée. Le Secrétariat a également reçu des expressions d'intérêts de pays d'Afrique du Nord. La Conférence des Parties, qui doit se tenir en juin, examinera les rapports d'évaluation

de la Croatie et de la Pologne. Elle examinera également l'étude du Secrétariat à la lumière des nouvelles recommandations du GAFI. Enfin, les négociations sont en cours avec l'UE en vue de la ratification de la Convention par cette dernière.

#### **Point 12 de l'ordre du jour – Modèle et statistiques pour les rapports de suivi du 4e cycle**

41. **Adoption du modèle pour les statistiques du 4e cycle** –Le Secrétariat présente une version révisée du modèle pour les statistiques du 4e cycle, qui a été examiné à la 40e plénière. Il est noté que des observations ont été reçues de la Lettonie, de la Pologne et de l'Ukraine et que, dans toute la mesure du possible, elles ont été incorporées au modèle. Une des délégations demande que le Président écrive aux délégations pour leur demander de modifier leurs processus de recueil de statistiques afin de tenir compte des exigences révisées.

*Décision prise :*

42. La Plénière adopte le modèle pour les statistiques qui sera utilisé dans tous les rapports de suivi du 4e cycle et les rapports d'évaluation restants.

#### **Point 13 de l'ordre du jour – Informations relatives à des initiatives de LAB/CFT dans des pays membres de MONEYVAL (tour de table)**

43. Toutes les délégations présentent les initiatives LAB/CFT prises ou en cours dans leur pays depuis la dernière Plénière. Un document distinct compilant ces contributions sur la base des contributions des délégations sera mis en ligne sur le site restreint par le Secrétariat.

### **2e jour : mercredi 10 avril 2013**

#### **Point 14 de l'ordre du jour – Présentation par le Secrétariat du GAFI sur la Méthodologie adoptée pour évaluer la conformité technique avec les Recommandations du GAFI et l'efficacité des systèmes de LAB/CFT**

44. MONEYVAL écoute une présentation orale effectuée par le représentant du Secrétariat du GAFI concernant la nouvelle méthodologie du GAFI. Le Liechtenstein soulève la question des données nécessaires pour étayer le choix d'une efficacité accrue. Les statistiques peuvent être interprétées de différentes manières et ne sont qu'un point de départ. La Lituanie soulève la question de l'importance relative de chaque critère dans le processus d'évaluation. Il est relevé qu'actuellement, le GAFI n'a pas repéré de critère qui soit plus important que les autres. La logique sous-jacente est que, en fonction de la juridiction et de la structure de son économie, certains critères se révéleront plus importants que d'autres. Le Secrétariat aidera les évaluateurs à identifier les critères clés pour chaque juridiction soumise à évaluation. La Banque mondiale soulève la question des évaluations de risques et de la manière dont ils peuvent affecter l'évaluation. Les évaluateurs n'ont pas à mener eux-mêmes l'évaluation des risques, ni à spéculer sur son contenu. Cependant, durant la visite, s'il manque des informations, ils sont libres de la critiquer. Si le pays ne fournit pas une évaluation des risques, il est à craindre que toutes les notations soient abaissées. On trouvera des informations supplémentaires en matière d'évaluation du risque dans l'opuscule mis à disposition par le GAFI. Jersey demande si les catégories « essentielles » et « clés » continueront d'être utilisées. Cette question n'est pas tranchée pour l'instant, puisque ces catégories avaient été créées à des fins de suivi. Une analyse de la conformité technique sera menée, mais il reste à voir quels seront les éléments « essentiels » et « clés ».

#### **Point 15 de l'ordre du jour – Informations sur les initiatives prises par d'autres instances en matière de LAB/CFT**

45. La Plénière écoute un rapport oral de certains observateurs concernant leurs initiatives et projets en matière de LAB/CFT.
46. **Banque mondiale** : il est signalé que la Serbie a atteint l'étape finale de son évaluation des risques au niveau national et qu'un projet a été diffusé pour observation. En février, sur demandes de l'Estonie, deux ateliers ont été organisés pour le groupe de travail sur les évaluations nationales. Dans le même temps, une demande de la CRF azerbaïdjanaise a été reçue concernant l'organisation d'un atelier pour promouvoir la méthodologie de la Banque mondiale. D'autres pays, au nombre desquels la Slovénie, la Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et le Monténégro, ont demandé une assistance pour leur évaluation nationale des risques. Conjointement avec l'ambassade américaine, l'OFCE, l'EAG et le Centre de formation russe, la Banque mondiale a organisé deux sessions d'analyse stratégique pour la CRF (utilisant pour cela du matériel du Groupe Egmont) au Kazakhstan. Les participants étaient pour l'essentiel des membres et observateurs de l'EAG, ainsi que le Monténégro, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Russie, la Slovénie et l'Ukraine. Il est également indiqué qu'un rapport sur la suspension de transactions douteuses devrait être publié prochainement.
47. **GIFCS** : le GIFCS a entamé un passage en revue de ses propres procédures en prenant en compte la nouvelle méthodologie du GAFI. Il a participé aux plénières et réunions de ce dernier sur les évaluations et la mise en œuvre, ainsi que sur le partage permanent d'expérience, en matière de LAB/CFT. De plus, il participe actuellement à un exercice de typologies du GAFI en lien avec les professionnels du droit. La prochaine réunion du Groupe se tiendra à Panama en novembre. Des experts d'Amérique centrale devraient se joindre aux débats sur des questions liées à la stabilité financière et macro-prudentielles.
48. **Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)** : En décembre 2012, l'EAG a organisé un atelier à Beijing, Chine, sur le blanchiment des capitaux et produits tirés de la production illicite et du trafic de stupéfiants. Il a été décidé d'organiser des ateliers annuels. L'EAG a organisé une mission au Kazakhstan pour apporter son assistance concernant le rapport de suivi de ce pays. En Ouzbékistan, le Groupe a organisé un atelier sur la méthodologie révisée du GAFI, conjointement avec l'OSCE, la Banque mondiale et le FMI. Enfin, un atelier a été organisé au Kazakhstan sur l'analyse stratégique de la CRF, qui était basé sur le kit de formation à l'analyse stratégique du Groupe Egmont. Le principal événement de l'EAG prévu dans les mois à venir est un atelier conjoint avec le Groupe Egmont, qui sera organisé à Minsk, Bélarus. L'EAG prévoit également de se coordonner avec le GAFI pour se préparer aux futures évaluations.
49. **GAFI** : depuis la dernière réunion, le GAFI a rendu publics trois documents – la nouvelle Méthodologie, des orientations et conseils sur l'évaluation des risques et des orientations et conseils sur les mesures de LAB/CFT et l'inclusion financière. Le GAFI a également produit un rapport d'activités détaillant les progrès marqués par les groupes de travail et les décisions prises à la dernière Plénière.
50. **CTED** : le CTED a récemment mené à bien des visites en Serbie et en Fédération de Russie ; il prévoit une visite focalisée en Ukraine en octobre, à laquelle MONEYVAL est invité à se joindre. Il a également introduit récemment un nouvel outil de recherche pour aider à analyser la mise en œuvre de la résolution 1373, en particulier pour des questions telles que le contrôle aux frontières, le financement du terrorisme et les mesures incitatives pour le respect des droits de l'homme dans les initiatives de contre-terrorisme. Au nombre des événements prévus figure une réunion, organisée conjointement avec le Conseil de l'Europe, l'OSCE et la Ligue des États arabes, qui portera sur les techniques spéciales d'enquête pour lutter contre le terrorisme et d'autres formes de crime grave, et se déroulera les 14 et 15 mai à Strasbourg. Le CTED a également lancé une initiative concernant les mécanismes nationaux de gel d'actifs afin d'explorer les meilleures pratiques en matière de désignation, de procédures d'inscription sur liste et de radiation et d'actions de sensibilisation à l'intention du secteur privé. Un premier atelier a été organisé avec les pays d'Afrique de l'Ouest en décembre dernier, d'autres suivront, y compris avec l'EAG.

#### **Point 16 de l'ordre du jour – Formation des évaluateurs de MONEYVAL pour les évaluations restantes au titre du 4e cycle**

51. Le séminaire de formation pour les évaluateurs de MONEYVAL, à Strasbourg, a été planifié pour juillet 2013. Il est noté que, puisque MONEYVAL est encore en train de procéder à des évaluations au titre des recommandations de 2003 et de la méthodologie de 2004 du GAFI, le séminaire de formation continuera de donner une formation spécifique liée à ces recommandations, et à se concentrer sur les techniques des évaluateurs pertinentes pour le 4e cycle de MONEYVAL. Des séminaires de formation ultérieurs à partir de 2014 se concentreront ensuite sur les nouvelles recommandations et méthodologie du GAFI pour former les évaluateurs au 5e cycle d'évaluation de MONEYVAL. Pour le séminaire de formation de juillet 2013, il est proposé que les pays qui ne sont pas suffisamment représentés sur la liste des évaluateurs de MONEYVAL soient invités à présenter des candidats supplémentaires. Dans les pays qui sont surreprésentés en fonction d'un domaine particulier d'expertise, la préférence sera donnée à des nominations dans d'autres secteurs. Les personnes désignées doivent avoir une connaissance professionnelle du régime de LAB/CFT et parler et écrire anglais couramment. Un CV doit être fourni avec chaque candidature, dans lequel sera précisée l'expérience des évaluateurs potentiels en matière de LAB/CFT. Chaque délégation devrait s'engager à faire en sorte que l'évaluateur désigné puisse se libérer pour participer à une évaluation au cours des deux à trois ans qui viennent.

#### **Point 17 de l'ordre du jour - Élection du Président/membre du Bureau**

*Décision prise :*

52. MONEYVAL élit M. Anton Bartolo, chef de la Délégation de Malte et actuel Vice-Président, pour assumer la présidence jusqu'à la fin du mandat de M. Nechaev (décembre 2013).

53. Deux candidats sont présentés pour remplacer M. Anton Bartolo à la vice-présidence : M. Daniel Thelesklaf (Liechtenstein) et M. Alexandru Codescu (Roumanie). Conformément aux règles de procédure, l'élection a lieu à bulletin secret, le premier tour nécessitant la majorité des deux-tiers et le deuxième tour la majorité simple. Les deux tours donnant le même résultat (15 voix pour le premier candidat et 14 pour le second), M. Daniel Thelesklaf est élu Vice-Président de MONEYVAL jusqu'à la fin du mandat de M. Bartolo (décembre 2013).

#### **Point 18 de l'ordre du jour – Suivi du 4e cycle – demande de l'Albanie de sortir du suivi régulier**

54. Le rapport d'évaluation du quatrième cycle de l'Albanie a été adopté en avril 2011, et l'Albanie soumise au processus de suivi régulier. En vertu des règles de procédure, l'Albanie est censée présenter un rapport de progrès dans les deux ans suivant l'évaluation et fournir des informations sur les actions entreprises pour traiter les déficiences identifiées. Dans une lettre en date du 27 février, l'Albanie exprime son intention de sortir de ce processus. Étant donné que le rapport de l'Albanie n'a pas été présenté deux mois avant la plénière (comme l'exige l'article 52 des Règles de procédure), le rapport a été simplement présenté sous forme d'un document d'information. La plénière écoute une présentation orale du contenu du rapport par l'Albanie.

*Décision prise :*

55. La demande de l'Albanie de sortir du processus de suivi régulier sera examinée à la prochaine réunion plénière de septembre.

#### **Point 19 de l'ordre du jour – Procédures de conformité renforcée**

**Rapport de l'Albanie au titre de l'Étape (ii) des Procédures de conformité renforcée et examen d'éventuelles étapes ultérieures**

56. À sa 33e réunion (septembre 2010), MONEYVAL a décidé que l'Albanie devrait être soumise au processus de procédure de conformité renforcée, étape (i), en application de l'article 55 de Règles de procédure. Sur cette base, il a été demandé à l'Albanie de fournir des rapports réguliers à la plénière sur d'importantes déficiences identifiées à l'égard de quatre recommandations (R.5, R.6, R.S II et RS.VIII). MONEYVAL a décidé d'appliquer les procédures de conformité renforcée, étape (ii), à sa 37<sup>e</sup> réunion plénière, du fait qu'un an après le lancement du processus, l'Albanie n'avait pas montré de progrès suffisants concernant trois des quatre Recommandations à l'examen. Depuis lors, plusieurs développements positifs sont intervenus, notamment un bilan du secteur des organisations à but non lucratif qui a été mené par la CRS, ainsi que des activités de sensibilisation à l'intention de ce même secteur. Le Bureau a conclu que la Plénière devrait décider si les progrès effectués sur la voie de la conformité avec la R.S Viii devraient être considérés suffisants pour ce processus. L'Albanie indique qu'elle est favorable à une sortie complète du processus de conformité renforcée, faisant valoir qu'un suivi régulier permettrait de rationaliser le processus de présentation de rapports.
57. La Fédération de Russie déclare que le PCR vise à obtenir une résolution rapide des déficiences et que l'Albanie, par ses récentes évolutions au plan légal, avance dans la bonne direction pour atténuer les risques et promouvoir la transparence et la responsabilité. La Fédération de Russie soutient donc la proposition de l'Albanie, tout comme la Lituanie, la Croatie, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie et la Géorgie qui se prononcent en faveur de la position de l'Albanie.

*Décision prise :*

58. La Plénière confirme que les Procédures de conformité renforcée devraient être levées en ce qui concerne l'Albanie.

***Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'Étape (i) du Processus de conformité renforcée et examen des éventuelles étapes ultérieures***

59. La Bosnie-Herzégovine a soumis un plan d'action actualisée au Secrétariat de MONEYVAL dans le cadre de son rapport au titre de l'étape (i) du PCR. Les autorités bosniaques ont prévenu le Secrétariat de MONEYVAL qu'un avis d'experts du Conseil de l'Europe a été reçu le 15 février 2013. Ils estiment qu'il ne faudrait pas plus de quatre mois à partir du moment où le ministère de tutelle a soumis des projets de loi au ministre de Tutelle pour que ceux-ci entrent en vigueur en droit. Les autorités ayant à peine reçu l'avis du conseil de l'Europe, elles n'ont pas eu l'opportunité d'examiner à fond et d'intégrer les changements nécessaires dans les projets révisés de la loi LAB/CFT et du Code pénal au moment où le rapport joint a été soumis au Secrétariat de MONEYVAL.
60. Le Bureau a examiné la réponse de la Bosnie-Herzégovine sur les progrès accomplis depuis la dernière Plénière, ainsi que l'analyse du Secrétariat. Il est noté que la B-H est actuellement en train d'examiner l'avis juridique du Conseil de l'Europe et d'actualiser le Code pénal et la loi LAB/CFT. Les autorités bosniaques sont encouragées à accélérer l'adoption des amendements pertinents et à les faire entrer en vigueur rapidement avec force de loi. Sur la base des informations disponibles dans ces rapports, le Bureau décide de proposer à la Plénière que la B-H demeure à l'étape (i) des procédures de conformité renforcée.

*Décisions prises :*

61. Il est conclu que les autorités de B-H ont progressé dans la préparation des projets d'amendements à la loi LAB/CFT et au Code pénal. Une fois ces textes adoptés et entrés en vigueur en droit, il faudra amender de manière conséquente les lois des entités de la B-H ainsi que prévoir des conseils et des formations adaptés. On s'attend à ce que ces lois révisées soient en place avant la prochaine Plénière de septembre 2013. Les autorités bosniaques sont donc encouragées à accélérer l'adoption des amendements à la loi LAB/CFT et au Code pénal et à les faire entrer en vigueur avec leurs pleins effets au plus tôt.

62. La plénière prend note du rapport concernant les objectifs à court et moyen terme et demande à la Bosnie-Herzégovine de faire rapport sur les objectifs à court et moyen terme non encore traités concernant l'étape (i) du PCR à la 42<sup>e</sup> plénière de septembre 2013

**Points 20, 21 et 22 de l'ordre du jour – Poursuite de l'examen de mesures prises par la République de Moldova, la Croatie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » sur d'importantes déficiences identifiées à la suite du processus d'examen de la conformité pour toutes les notations NC et PC dans le rapport d'évaluation du 3<sup>e</sup> cycle et mesures ultérieures**

63. **République de Moldova** – La République de Moldova a soumis un rapport actualisé sur les progrès marqués concernant la R. 17. Comme décrit par les autorités dans la lettre au Président de MONEYVAL, du point de vue juridique, la situation demeure inchangée par rapport à décembre 2012, toutefois des projets d'amendements à l'article 291 du Code de contraventions ont été proposés, qui semblent couvrir toutes les violations possibles d'obligations prévues par la loi LAB/CFT. Néanmoins, les déficiences du régime de sanctions en matière de LAB/CFT perdurent, du fait de la liste limitée de violations qui peuvent actuellement servir de base à des sanctions. La question de l'absence de clarté concernant l'autorité de contrôle pouvant exercer les pouvoirs de sanction n'est toujours pas traitée.
64. **Croatie** – Il est signalé que la Croatie a pris quelques initiatives depuis décembre 2012 concernant la RS.III. En particulier, en janvier 2013, le ministère croate des Affaires étrangères et européennes a publié des liens vers la liste révisée des sanctions pour Al Qaïda et les Talibans, avec deux nouvelles décisions gouvernementales à ce sujet, qui ont constitué les principaux développements concernant la RS. III. Quoi qu'il en soit, il reste des déficiences à traiter, par exemple la nécessité d'étoffer les dispositions en place afin de se doter de procédure et de critères clairs et connus de tous pour la radiation des listes dans le cadre de la RCSNU 1373 et le dégel, dans les cas appropriés et en temps opportun, en application des RCSNU 1267 et 1373. Il est noté que la mise en œuvre effective de mesures concernant la RS III sera décrite et analysée dans le rapport d'évaluation mutuelle de la Croatie, qui sera examiné en septembre 2013 au cours de la 42<sup>e</sup> réunion plénière de MONEYVAL.
65. **« L'ex-République yougoslave de Macédoine »** – En décembre 2006, il a été décidé de suivre les progrès réalisés par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » pour éliminer les importantes déficiences identifiées couvertes par la RS. II, la RS. III et la R. 24. À sa 38<sup>e</sup> réunion plénière, MONEYVAL a noté que des progrès avaient été atteints en ce qui concerne la RS. III et la R. 24, et il a été décidé de lever la condition de rapport sur ces questions. À sa 41<sup>e</sup> réunion plénière, MONEYVAL examine les informations actualisées et conclut que le projet d'infraction de financement du terrorisme ne semble pas traiter complètement les lacunes identifiées auparavant, mais être satisfaisant sur le plan de la conformité avec les normes internationales.

*Décisions prises :*

66. La Plénière décide que :
- la République de Moldova devra rendre compte à la Plénière de décembre 2013 des progrès accomplis concernant l'adoption des amendements proposés au Code des Contraventions et les autres questions concernant la R. 17.
  - La Croatie devra faire rapport sur les progrès accomplis en septembre 2013, à l'occasion de l'examen de son REM du 4<sup>e</sup> cycle.
  - « L'ex-République yougoslave de Macédoine » devra faire rapport à la Plénière de septembre 2013 sur les progrès accomplis s'agissant de traiter les lacunes techniques restantes, étant entendu que l'on s'attend à ce que des progrès significatifs aient été marqués d'ici là.

**3<sup>e</sup> jour : jeudi 11 avril 2013**

## Points 23 & 24 de l'ordre du jour – Discussion sur le projet de Rapport d'évaluation mutuelle du 4e cycle concernant la Pologne

67. La Plénière examine le projet de rapport d'évaluation du 4e cycle concernant la Pologne. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, explique les changements proposés au rapport et relève les questions soulevées par le Groupe de révision et les experts scientifiques, qui n'ont pas été acceptées par les évaluateurs durant la réunion préliminaire avec les autorités polonaises, et qui exigent une résolution en plénière. Le Secrétariat présente brièvement les grandes lignes de la visite dans le pays, qui s'est déroulée du 27 mai au 2 juin 2012. L'Autriche a constitué le groupe ad hoc. Les pays intervenants étaient : la Lettonie (aspects juridiques), Monaco (aspects répressifs) et la Lituanie (aspects financiers).
68. Le Président passe à la discussion sur le projet de rapport, et les délégations de l'Albanie, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Estonie, de la France, de la Géorgie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de la République de Moldova, de la Roumanie, de la Russie, de Saint-Marin, du GAFI, de la Banque mondiale et les experts scientifiques interviennent. Sur la base des conclusions des discussions, les recommandations et points suivants sont examinés.

### Importantes questions discutées :

69. **Incrimination du blanchiment de capitaux (R.1)** – La délégation polonaise propose de supprimer le facteur concernant les « *biens obtenus directement par la commission d'une infraction* », puisqu'il y a des décisions de la Cour suprême tranchant clairement cette question et qu'il existe une jurisprudence à ce sujet. Les évaluateurs acceptent qu'en principe, ce problème pourrait ne pas se poser, toutefois le libellé de l'incrimination de blanchiment ne couvre pas explicitement les biens obtenus directement. Plusieurs délégations soutiennent la position de la Pologne. Il est fait valoir que puisqu'il existe une jurisprudence couvrant explicitement cette question, cette puce devrait être supprimée, ce qui est fait ; toutefois, le plan d'action recommandé visant à couvrir clairement cette question est maintenu. Un autre problème soulevé par les autorités polonaises concerne les normes élevées en matière de preuve pour certains des éléments de l'incrimination de blanchiment, par exemple l'élément moral. Il est relevé qu'une sentence de la Cour suprême a abaissé le niveau de preuve. La Cour déclare spécifiquement qu'il n'est pas nécessaire que la commission d'une infraction générant des bénéfices matériels ait été établie par décision d'une juridiction, la Cour ayant en outre déclaré qu'il suffit d'identifier le type d'infraction principale, et non toutes ses circonstances factuelles. À cet égard, le niveau de preuve devrait être considéré comme normal. Les évaluateurs pensent cependant que le texte de la puce devrait demeurer en l'état, puisque la décision de la Cour n'a établi qu'une règle générale et qu'il n'y a pas d'affaires démontrant que l'élément moral a été prouvé au moyen de preuves circonstancielles. Un autre fait venant confirmer la position des évaluateurs est que les procureurs ne poursuivent que les cas d'auto-blanchiment, et non les affaires autonomes. Plusieurs délégations proposent de maintenir la déficience avec quelques amendements. La notation pour la R.1 demeure inchangée.
70. **Personnes politiquement exposées (R.6)** – La délégation polonaise explique que l'obligation dans la Loi LAB/CFT d'établir la source des valeurs des actifs couvre tant la source de la richesse que la source des fonds. Les évaluateurs acceptent l'interprétation supplémentaire expliquée par les autorités polonaises. Dans ces conditions, la puce concernée est supprimée et la notation relevée à « LC ».
71. **Tenue de registres (R.10)** – Andorre propose de relever la notation à « LC » puisque toutes les déficiences identifiées par l'équipe d'évaluation sont techniques et d'importance mineur, et qu'il n'y a pas de déficiences concernant l'efficacité. La délégation polonaise est favorable à cette proposition, ajoutant qu'en pratique les institutions financières vont au-delà de ce qui est requis par la Loi LAB/CFT concernant la tenue de registres. Des délégations soutiennent cette proposition. La notation est relevée à « LC ».

72. **Déclaration de transactions suspectes (R.13 et RS.IV)** – Plusieurs délégations proposent de fusionner les deux puces liées aux fonds suspects que l'on soupçonne d'être des produits d'une activité criminelle et le signalement de financement du terrorisme ne s'étendant pas à des fonds. Le Secrétariat de MONEYVAL note que ces deux déficiences ne devraient pas être fusionnées puisqu'elles font référence à deux critères essentiels différents de la Recommandation 13. Une autre délégation propose d'envisager l'impact des déficiences indiquées dans la puce sur l'efficacité de la mise en œuvre de la R. 13. En particulier, les deux premières déficiences concernent le fait que l'obligation de signalement de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme est liée aux transactions et non aux fonds. Ces déficiences pourraient être atténuées par le fait qu'il y a une obligation en Pologne de soumettre des DOS, même si elles ne sont pas liées à des fonds. Pour ce qui concerne l'effet en cascade de la R. 1 et de la RS. II, la délégation note que ces déficiences sont plus pertinentes pour les procureurs que pour les institutions financières et que, de ce fait, elles pourraient être considérées comme mineures. La délégation polonaise estime que les « tentatives de transaction » sont couvertes de manière adéquate par la Loi LAB/CFT et demande donc que la puce « les tentatives de transactions ne sont pas couvertes au titre de l'article 11 paragraphe 1 » soit supprimée. Les évaluateurs expliquent que la Loi LAB/CFT est ambiguë sur cette question et que trois articles distincts s'y réfèrent ; la délégation polonaise en convient mais fait remarquer que les tentatives de transactions n'en sont pas moins régulièrement signalées par le biais de DOS. Il est décidé de modifier la puce pour retenir le libellé suivant « la possible confusion entre les obligations de signalement au titre des articles 8.3, 11.1 et 16 (autrement dit les tentatives de transactions) n'est pas couverte (autrement dit la tentative de transaction n'est pas couverte au titre de l'article 11.1) ». Plusieurs délégations rappellent à la Plénière que certains éléments de la R. 13 sont marqués par un astérisque et devraient donc être prévus dans la loi. Il y a débat concernant le fait de savoir si l'efficacité positive du régime de DOS devrait être prise en compte et la notation relevée à « LC ». Plusieurs délégations invitent à la prudence sur cette question afin de veiller à ne pas créer un nouveau précédent. La Plénière ne trouve pas de consensus. De fait, à l'issue de la discussion sur ce point, la Plénière conclut que, bien que la Pologne ait démontré que le régime de DOS fonctionne complètement efficacement malgré les lacunes techniques au titre de la R. 13, la notation ne peut pas être relevée sur la base de l'efficacité positive tant qu'il subsiste un certain nombre de déficiences techniques. La notation pour la R. 13 demeure inchangée.
73. **Succursale et filiales étrangères (R. 22)** – L'Autriche relève que le critère 22.3 fait spécifiquement référence aux principes centraux de Bâle qui devraient être appliqués au niveau du groupe d'une institution financière, mais non au niveau du groupe des autorités de tutelle. L'équipe d'évaluation en convient et décide de modifier le paragraphe spécifique. La notation pour la R. 22 demeure inchangée.

*Décisions prises :*

74. À l'issue de la discussion, la Plénière décide de modifier le projet de rapport et le résumé pour refléter les clarifications obtenues à la suite de demandes des délégations et les amendements présentés dans le document distribué en salle ainsi que les modifications des notations pour la R.6 (relevée de PC à LC) et R.10 (relevée de PC à LC).
75. La Plénière adopte le résumé et le rapport de la visite d'évaluation du 4<sup>e</sup> cycle sur la Pologne, avec les amendements acceptés et sous réserve des modifications éditoriales que cela entraîne. Le résumé et le rapport tels qu'adoptés font automatiquement l'objet d'une publication en vertu des Règles de procédure révisées.
76. En vertu de l'article 48 des Règles de procédure révisées, la Pologne est placée en procédure de suivi régulier, au titre de laquelle le pays doit, dans les deux ans suivant l'adoption du rapport (dans ce cas, avril 2015), des informations sur les mesures prises pour traiter les facteurs/déficiences relevés à l'égard de celles des 40+9 Recommandations qui ont été notées PC ou NC. Le pays est encouragé à demander son retrait de la procédure de suivi dans les trois ans après l'adoption du REM du 4<sup>e</sup> cycle ou très rapidement après cela.

**Point 25 de l'ordre du jour – Bilan du processus en ce qui concerne l'état de conformité pour toutes les notations NC ou PC et étapes ultérieures**

77. Le Bureau, à sa réunion de décembre 2012, discute de la nécessité de faire le point sur la situation des progrès concernant le processus NC/PC, estimant que le moment est venu, trois ans après le démarrage du processus, de passer en revue les résultats acquis et de voir si les mesures appliquées dans le cadre de ce processus ont donné les résultats attendus dans un délai satisfaisant. Dans ce contexte, les questions essentielles qui se posent sont les suivantes : a) à ce jour, dans quelle mesure le processus NC/PC a-t-il atteint le résultat visé à l'origine et ce niveau atteint est-il satisfaisant pour le Comité ? b) Si oui, conviendrait-il de mettre un terme au processus NC/PC et poursuivre le monitoring sur la base des processus de suivi de MOENYVAL ? Si non, quelles sont les raisons pour les cas spécifiques et faudrait-il alors des mesures additionnelles/complémentaires pour faire en sorte que le résultat attendu est atteint ? Globalement, il semble difficile de conclure que l'approche de « gain rapide » s'est révélée une réussite totale, en particulier pour ce qui est des pays où la visite d'évaluation du 4<sup>e</sup> cycle a déjà été effectuée, et plus encore dans les cas où le REM du 4<sup>e</sup> cycle a confirmé que les dysfonctionnements identifiés auparavant perdurent (pour l'Albanie, la Géorgie, la République de Moldova). Ces cas posent questions en ce qui concerne l'engagement du pays à prendre les mesures nécessaires, en particulier lorsque des problèmes sont en suspens depuis le 3<sup>e</sup> cycle et ont été signalés à nouveau lors du 4<sup>e</sup> cycle de suivi. Accessoirement, il reste encore une fenêtre d'opportunité pour les pays concernant lesquels la visite du 4<sup>e</sup> cycle n'a pas encore eu lieu, tels que « l'ex-République yougoslave de Macédoine », l'Ukraine et la Bosnie-Herzégovine), et qui peuvent encore prendre des mesures appropriées avant cette visite. Il est proposé que le monitoring de pays sur les questions sélectionnées au titre du processus NC/PC se poursuive jusqu'à ce qu'ils aient démontré qu'ils ont pris des mesure de fonds pour remédier aux déficiences visées. Toutefois, le Bureau souligne que ce processus de monitoring devrait être mené à terme le plus tôt possible et que, chaque fois que possible, on évite les doublons avec d'autres processus de reporting.

*Décision prise :*

78. La Plénière entérine les principes et actions présentés dans le document sur le bilan du processus de notations NC/PC et décide de revenir sur ce sujet lors de ses discussions à l'occasion de la prochaine réunion plénière.

**4e jour : vendredi 12 avril 2013**

**Point 26 de l'ordre du jour – Suivi du 4e cycle – demande de la Hongrie d'être retirée du processus de suivi régulier**

79. La Hongrie a soumis son rapport de suivi, avec une demande de retrait du processus de suivi régulier, faisant valoir qu'elle a pris des mesures suffisantes en ce qui concerne l'ensemble des recommandations qui avaient été notées NC ou PC lors de l'adoption du REM la concernant, en septembre 2010. À la suite du processus d'évaluation de la Hongrie, 22 Recommandations du GAFI ont été évaluées « conformes », douze « largement conformes », treize « partiellement conformes », une « non conforme » et une « non applicable ». Huit Recommandations essentielles ont été notées comme partiellement conformes.

80. La Hongrie a au départ indiqué au Secrétariat qu'elle estime avoir pris des mesures suffisantes pour traiter les déficiences, et a suffisamment progressé pour être retirée du processus régulier. Toutefois, comme la Loi LAB/CFT est toujours en attente d'adoption par le Parlement hongrois et que le Code pénal n'est pas encore entré en vigueur et ne produit pas

encore ses effets, les autorités hongroises ont par la suite retiré leur demande de retrait du suivi régulier à la 41<sup>e</sup> plénière.

81. Le Secrétariat signale que, pour qu'une législation soit prise en compte lors de l'évaluation de la demande de retrait du suivi régulier, elle doit être à la fois entrée en vigueur et produire ses effets, conformément aux normes du GAFI.
82. . Le Secrétariat déclare que, depuis la visite sur site de janvier 2010, la Hongrie a pris des mesures positives pour remédier à un certain nombre des déficiences identifiées. Il est jugé qu'une fois que le Code pénal sera entré en vigueur et produira ses effets et que les amendements à la Loi LAB/CFT auront été adoptés, seront entrés en vigueur et produiront leurs effets, la Hongrie sera en mesure de demander à être retirée du processus de suivi régulier.

*Décision prise :*

83. La Plénière note les progrès accompli par la Hongrie depuis l'adoption du rapport. Étant donné que le Code pénal n'est pas encore entré en vigueur et ne produit pas ses effets, et que la Loi LAB doit encore être adoptée, il est considéré que les déficiences concernant les recommandations essentielles et clés ne sont pas encore pleinement traitées. La Hongrie est donc invitée à faire à nouveau rapport une fois que le Code pénal et la Loi LAB seront entrés en vigueur et produiront leurs effets.

**Point 27 de l'ordre du jour – Travaux sur les typologies**

***Discussion du projet de rapport sur l'utilisation des jeux de hasard sur Internet à des fins de BC et FT***

84. Le Secrétariat présente le projet en rappelant brièvement son déroulement, démarré à Limassol, Chypre, en novembre 2009. Le Secrétariat renvoie ensuite au projet de rapport, qui a été diffusé avant la plénière. Il explique qu'une période de temps considérable s'étant écoulée depuis que les délégations ont fourni des informations dans les deux questionnaires diffusés par l'équipe de projet, le rapport ne contient pas d'informations spécifiques sur le contexte des paris en ligne dans chacun des pays membres de MONEYVAL. Il s'agit avant tout de se concentrer sur les risques, typologies, signaux d'alerte et vulnérabilités en matière de BC/TF dans le secteur des paris en ligne. Toutefois, afin que le rapport soit complet, il contient une description générale du cadre réglementaire régissant ce secteur, de l'ampleur du phénomène et du type de paris proposés dans les pays membres de MONEYVAL. Revenant à la partie centrale du rapport, qui traite des risques de BC/FT, le Secrétariat relève que les membres de MONEYVAL ont fourni des informations limitées. Il a donc été difficile de déterminer dans quelle mesure le secteur des paris en ligne est vulnérable aux risques de BC/FT dans les pays membres de MONEYVAL. Néanmoins, sur la base des informations réunies durant les ateliers sur les typologies, divers indicateurs d'alerte, typologies et vulnérabilités ont été identifiés et présentés dans le rapport. Le Secrétariat présente un panorama de ces conclusions lors de la réunion.

*Décision prise :*

85. Les délégations sont invitées à communiquer avant le 19 avril 2013 leurs observations au Secrétariat concernant le projet de rapport. Après cette date et sous réserve des révisions nécessaires du fait des observations reçues des membres, le rapport sera publié sur le site web de MONEYVAL.

***Discussion du projet de rapport sur la suspension de transactions financières et la surveillance des comptes bancaires***

86. La Plénière prend connaissance d'une présentation orale par le Secrétariat et M. Raul Vahtra,

chef de projet, sur le projet de rapport concernant la suspension des transactions financières et la surveillance des comptes bancaires. Après l'intervention, plusieurs délégations dont l'Ukraine, la Bulgarie, la Pologne, Saint-Marin et la Banque mondiale, saluent le rapport, notamment pour son approche concrète et ses conclusions fort utiles.

*Décision prise :*

87. La Plénière adopte le rapport et décide de le publier sur le site web de MONEYVAL.

***Blanchiment de capitaux par le biais commercial dans les économies reposant sur l'usage intensif des espèces – mise à jour***

88. Le Secrétariat informe la Plénière qu'une réunion du groupe s'est tenue en Pologne en octobre 2012 et que la mission de produire des parties du rapport avait été assignée à cette réunion. Un calendrier a alors été arrêté et les deux chefs de projets travaillent actuellement à un premier jet du rapport, qui devrait être présenté à la réunion plénière de MONEYVAL en septembre.

***Réunion commune d'experts sur les typologies avec le Groupe Egmont***

89. Le Secrétariat signale qu'à la suite d'une récente réunion avec le Groupe Egmont, il a été décidé sur le principe que MONEYVAL organisera une réunion commune sur les typologies avec le Groupe Egmont à Strasbourg du 9 au 11 octobre 2013. Deux projets sont proposés pour cette réunion :

- Le Groupe Egmont conduira une étude sur l'analyse financière. Un projet de document conceptuel est diffusé. Il est relevé que, bien qu'une équipe de projet ait déjà été établie entre les membres du Groupe Egmont, ce dernier invitera d'autres participants à ce projet. Il est indiqué que le groupe Egmont a suggéré qu'un membre de MONEYVAL pourrait coprésider le projet et la CRF de l'île de Man a proposé de représenter MONEYVAL.
- MONEYVAL conduira un projet sur l'impact de la criminalité organisée dans les États et territoires membres de MONEYVAL. Cette étude examinera les types les plus fréquents de criminalité organisée et les méthodes qu'ils utilisent pour blanchir les produits de leurs crimes.

*Décision prise :*

90. La Plénière entérine les propositions.

***Information sur les typologies et projets dans d'autres enceintes***

91. Il est noté que le GAFI s'attend à mener à bien 4 des 5 projets de typologies d'ici la publication de son rapport de recherche, en juin 2013. Les projets concernent respectivement :

- le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme liés à la fausse monnaie ;
- le financement du terrorisme en Afrique de l'ouest (avec GIABA, n'est pas attendu pour juin) ;
- blanchiment d'argent et financement du terrorisme : vulnérabilités pour les professionnels du droit ;
- blanchiment d'argent et financement du terrorisme dans le commerce de diamants et autres pierres précieuses ; et
- le rôle de la hawala dans le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le GAFI envisage d'organiser un exercice commun sur les typologies avec MENAGAFI, vraisemblablement autour de décembre.

92. Il est également noté qu'à la dernière plénière du GAFI, la CRF russe a soumis une proposition pour une recherche de typologies concernant les flux financiers dérivés du trafic de stupéfiants, en particulier des produits opiacés en provenance d'Afghanistan.

93. **Atelier EAG/APG** – En septembre 2013, un atelier conjoint EAG/APG sur les typologies auquel participera la Banque de Mongolie devrait se tenir à Oulan-Bator (Mongolie). Il devrait permettre notamment de discuter de questions d'évaluation des risques et des vulnérabilités du secteur des métaux précieux pour ce qui est du blanchiment d'argent et transferts de valeurs transfrontaliers, de l'évaluation du risque de menace terroriste pensant sur le secteur des organismes à but non lucratif, des revenus tirés de la corruption. Des spécialistes nationaux d'États membres de l'EAG et de l'APG y participeront. La réunion de l'EAG sur les typologies se tiendra en mai et devrait inclure la présentation de deux rapports, à savoir *Le blanchiment par le biais des marchés boursiers* et *Le délit fiscal et le blanchiment d'argent*.
94. **Ateliers BM/FMI** – En marge de la réunion des CRF, en juin, la Banque mondiale et le FMI organiseront deux ateliers sur l'évaluation des risques au niveau national, ainsi qu'une autre session de l'atelier du FMI sur le délit fiscal en tant qu'infraction sous-jacente pour le blanchiment de capitaux.

**Point 28 de l'ordre du jour – Trucage de matches – propositions pour une Convention du Conseil de l'Europe – "La nécessité de combattre le trucage de matches "**

95. La Plénière prend connaissance d'une intervention faisant le point sur le projet de Convention contre la manipulation des compétitions sportives, de l'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur le sport (APES). Depuis la présentation de l'EPAS à la 40<sup>e</sup> Plénière, deux réunions de travail ont été tenues par le groupe de rédaction. Le projet de rédaction a été envoyé pour observations à tous les délégués auprès de MONEYVAL, sans réaction. Le Bureau conclut qu'à moins que la Plénière n'en décide autrement, MONEYVAL ne sera donc pas en mesure de préparer des commentaires sur les questions soulevées par le projet concernant les options permettant d'établir des incriminations pénales au titre de la Convention. Le Bureau est d'avis que cette question relève essentiellement du domaine de compétence du CDPC, en tant que principal Comité directeur chargé de développer des normes communes en matière pénale, et non de celui de MONEYVAL.

*Décision prise :*

96. Il est décidé que le Secrétariat informera le Secrétariat de l'APES de la position de MONEYVAL sur cette question.

**Points 29 & 30 de l'ordre du jour – Groupe d'experts ad hoc de révision pour la prochaine réunion plénière & rapporteurs pour septembre 2013**

97. Le Comité prend note du document diffusé par le Secrétariat qui présente les délégations appelées à former le Groupe ad hoc de révision pour les projets de rapports d'évaluation mutuelle, les intervenants et les rapporteurs pour la prochaine réunion plénière.

**Point 31 de l'ordre du jour – Future représentation aux réunions du GAFI**

98. Les délégations intéressées à se joindre à la délégation de MONEYVAL qui participera à la prochaine plénière du GAFI sont invitées à se manifester. L'intérêt de la Pologne et de l'Ukraine est noté.

**Point 32 de l'ordre du jour – Ressources financières et humaines**

99. Le Secrétaire exécutif de MONEYVAL exprime la gratitude du Comité à l'égard des autorités espagnoles qui ont envoyé en détachement Cristina Marin, pour l'excellence de son assistance au sein du Secrétariat, et souhaite officiellement la bienvenue à Michael Stellini, détaché de la Cellule de renseignements financiers maltaise. Le Secrétariat compte actuellement cinq fonctionnaires détachés, un sixième devant les rejoindre le mois prochain. Le Comité est informé que l'équipe de MONEYVAL se verra aussi renforcée par l'adjonction d'une fonction et d'un poste au sein du Conseil de l'Europe et qu'un quatrième assistant l'aura

rejoint d'ici la prochaine plénière.

100. M. Ringguth remercie également chaleureusement Monaco pour sa contribution volontaire à MONEYVAL et invite d'autres délégations à soutenir les travaux du Comité.

### **Point 33 de l'ordre du jour – Divers**

101. Le Secrétaire exécutif remercie vivement au nom de MONEYVAL les représentants des Secrétariats du GAFI et du Conseil de l'Union européenne pour leurs précieuses contributions.
102. Enfin, le Secrétaire exécutif remercie très chaleureusement, au nom de MONEYVAL, Vladimir NECHAEV, Président de MONEYVAL depuis décembre 2009. M. Nechaev remercie la Plénière, en particulier les membres du Bureau avec qui il a travaillé, les experts scientifiques et le Secrétariat, et fait une rétrospective de son passage à MONEYVAL, soulignant combien le Comité est devenu un élément incontournable de l'architecture globale de LAB/CFT, comme le reconnaît du reste aussi le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

## Appendix I – Agenda

**Day 1: Tuesday 9 April 2013 / 1er jour : mardi 9 avril 2013**

### Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
  - 3.1 **Chairman's correspondence / Correspondance du Président**  
**MONEYVAL41(2013)INF-3.1**
  - 3.2 **Committee of Ministers exchange of views on Annual Report 2012 / Comité des Ministres - échange de vues sur le Rapport annuel 2012**
  - 3.3 **Bureau report (meeting of 27 March 2013) / Rapport de la réunion du Bureau (27 mars 2013)**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
  - 4.1 **Annual Report – Report on discussion in GR-J (26 March 2013) / Rapport annuel – rapport de la discussion au sein du GR-J (26 mars 2013)**
  - 4.2 **Information on election of Chairman / Informations sur l'élection de Président**
  - 4.3 **Agenda of evaluations and meetings for 2013 / Calendrier des évaluations et réunions en 2013**  
**MONEYVAL41(2013)INF-4.3**
  - 4.4 **Participation in FATF meetings / Participation aux réunions du GAFI**
    - **WGEI (Working Group on Evaluations and Implementation) / Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre**
    - **GNCG (Global Network Coordination Group) / Groupe de coordination du réseau mondial**
    - **FATF Plenary / Réunion plénière du GAFI**
  - 4.5 **Participation in other forums / Participation à d'autres réunions**
  - 4.6 **Ad hoc Drafting Group on Transnational Organised Crime (PC-CR-COT), 24-26 June 2013 / Groupe ad hoc de rédaction sur la criminalité transnationale organisée (PC-CR-COT), 24-26 Juin 2013**  
**EPAS(2013)16**
5. **ICRG Process update from the Co-chair of the Europe/Eurasia Regional Review Group (ERRG) / ICRG Présentation des dernières évolutions par le Vice-Président du Groupe d'examen régional Europe /Eurasie (ERRG)**
6. **Statute of MONEYVAL – proposed amendments / Statut de MONEYVAL – amendements proposés**  
**MONEYVAL41(2013)INF-6**
7. **Roadmap to the 5th round / Feuille de route pour le 5e cycle d'évaluation**
  - 7.1 **Decision, as necessary, arising from Chairman's correspondence re 4th round evaluations / Décisions, le cas échéant, découlant de la correspondance du Président faisant référence au 4e cycle d'évaluation**  
**MONEYVAL41(2013)INF-7.1**
  - 7.2 **Future of the 3rd round Progress reports / Perspectives des rapports de progrès du 3<sup>e</sup> cycle**

**MONEYVAL41(2013)INF-7.2**

**7.3 4th round follow-up / Suivi du 4<sup>e</sup> cycle**

**MONEYVAL41(2013)INF-7.3**

**7.4 Revision of the Rules of Procedure (information item) / Révision des Règles de procédure (éléments d'information)**

**MONEYVAL41(2013)INF-7.4**

**7.5 Roadmap to the 5<sup>th</sup> round of evaluations/ Feuille de route pour le 5<sup>e</sup> cycle d'évaluation**

**MONEYVAL41(2013)INF-7.5**

**8. Update of recent jurisprudence (ECHR, Chamber - Judgment Michaud v. France, 6.12.2012) / Mise à jour de la jurisprudence (CEDH, Chambre- jugement Michaud v. France, 6.12.2012)**

**MONEYVAL41(2013)INF-8**

**Afternoon 14h30 / après-midi 14h30**

**9. 4th round follow-up – application by Slovenia to be removed from the regular follow-up / Procédure de suivi du 4<sup>e</sup> cycle – demande de sortie de la procédure de suivi régulier par la Slovénie**

**MONEYVAL(2013)6**

**MONEYVAL(2013)6-ANALYSES**

**10. Information from the European Union / Informations de la part de l'Union Européenne**

**10.1 European Commission / Commission européenne**

**10.2 Secretariat General of the Council of the European Union / Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne**

**11. The Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Informations sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE no.198)**

<http://conventions.coe.int/treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=198&CM=0&DF=&CL=ENG>

**12. Template and statistics for 4th round follow-up reports / Format et statistiques concernant les rapports de progrès de 4<sup>e</sup> cycle**

**MONEYVAL41(2013)INF-12**

**13. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)**

**MONEYVAL40(2012)INF-32**

**Day 2: Wednesday 10 April 2013 / 2e jour : mercredi 10 avril 2013**

**Morning 9h30 / matin 9h30**

**14. Presentation by the FATF Secretariat on the adopted Methodology for Assessing Technical Compliance with the FATF Recommendations and the Effectiveness of AML/CFT systems / Présentation par le secrétariat du GAFI sur la méthodologie adoptée pour évaluer la conformité technique avec les Recommandations du GAFI et de l'efficacité des systèmes de LAB/CFT**

**FATF document « Methodology for Assessing Technical Compliance », Feb 2013:**

<http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/methodology/FATF%20Methodology%2022%20Feb%202013.pdf>

**FATF Methodology Feb 2012 EN and FR:**

**15. Information on AML/CFT initiatives in other forums / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions**

- 15.1 IMF / FMI
- 15.2 World Bank / Banque Mondiale
- 15.3 EBRD / BERD
- 15.4 GIFCS / GSCFI
- 15.5 OSCE
- 15.6 Council of Europe Development Bank / CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe
- 15.7 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)
- 15.8 FATF / GAFI

**FATF report of Activities**

**16. MONEYVAL Evaluators' training for remaining assessments in the 4<sup>th</sup> round / Formation d'évaluateurs pour les évaluations demeurantes de 4<sup>e</sup> cycle**

- Training seminar July 2013 / Séminaire de formation en juillet 2013
- Evaluators for 4<sup>th</sup> round / Évaluateurs pour le 4<sup>e</sup> cycle

**Afternoon 14h30 / après-midi 14h30**

**17. Election of Chairman / Election de Président**

**18. 4th round follow-up – application by Albania to be removed from regular follow-up / Procédure de suivi du 4<sup>e</sup> cycle – demande de sortie de la procédure de suivi régulier par l'Albanie**  
**MONEYVAL41(2013)INF-18**  
**Annex I and Annex II**

**19. Compliance Enhancing Procedures**

- 19.1 Report of Albania under Step (ii) of the Compliance Enhancing Procedures and discussion of any next steps / Rapport de l'Albanie au titre de l'étape (ii) des procédures de conformité renforcée et suite à donner

**MONEYVAL(2013)7**

- 19.2 Report of Bosnia and Herzegovina under Step (i) of the Compliance Enhancing Procedures and discussion of any next steps / Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée et suite à donner

**MONEYVAL(2013)5**

**20. Further discussion of measures taken by the Republic of Moldova on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd round mutual evaluation report and next steps / Discussion sur les mesures prises par la République de Moldova sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3<sup>e</sup> cycle et suite à donner**

**MONEYVAL41(2013)INF-20**

**21. Further discussion of measures taken by Croatia on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the**

**3<sup>rd</sup> round mutual evaluation report and next steps** / *Discussion sur les mesures prises par la Croatie sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suite à donner*

**MONEYVAL41(2013)INF-21**

- 22. Further discussion of measures taken by « the former Yugoslav Republic of Macedonia » on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd round mutual evaluation report and next steps** / *Discussion sur les mesures prises par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suite à donner*

**MONEYVAL41(2013)INF-22**

**Day 3: Thursday 11 April 2013 / 3e jour : jeudi 11 avril 2013**

**Morning 9h30 / matin 9h30**

- 23. Discussion on the draft 4<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on Poland** / *Discussion du projet de rapport de 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation mutuelle sur la Pologne*

**MONEYVAL(2013)2prov**

**MONEYVAL(2013)2ANNprov**

**MONEYVAL(2013)2SUMMprov**

**MONEYVAL41(2013)INF-23 / LEGAL / LAW ENFORCEMENT / FINANCIAL ASPECTS**

**MONEYVAL41(2013)INF-23 CHANGES**

**MONEYVAL41(2013)INF-23 COMMENTS**

**Afternoon 14h30 / après-midi 14h30**

- 24. Continuation of the discussion on the draft 4<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on Poland** / *Poursuite de la discussion du projet de rapport de 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation mutuelle sur la Pologne*

- 25. Stocktaking of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings and next steps** / *Etat des lieux du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC et suite à donner*

**MONEYVAL41(2013)INF-25**

**Day 4: Friday 12 April 2013 / 4e jour : vendredi 12 avril 2013**

**Morning 9h30 / matin 9h30**

- 26. 4th round follow-up – application by Hungary to be removed from the regular follow-up** / *Procédure de suivi du 4<sup>e</sup> cycle – demande de sortie de la procédure de suivi régulier par la Hongrie*

**MONEYVAL(2013)4**

**MONEYVAL(2013)4-ANALYSES**

- 27. Typologies work** / *Travaux sur les typologies*

**MONEYVAL(2013)11prov**

- 27.1 Discussion of the draft report on « Postponement of financial transactions and the monitoring of bank accounts »** – *Discussion sur le projet de rapport « Le report des transactions financières et la surveillance des comptes bancaire »*

**MONEYVAL(2013)8prov**

- 27.2 Trade based money laundering in cash intensive economies – update** /

*Le blanchiment d'argent fondé sur les transactions commerciales dans les économies fortement axées sur les paiements en espèces – mise à jour*

**MONEYVAL41(2013)INF-27.3**

**27.3 Joint Meeting of Experts on Typologies with Egmont Group / Réunion des experts sur les typologies conjointement avec le Groupe Egmont**

**MONEYVAL41(2013)INF-27.4**

**27.4 Information on typologies and projects in other forums/ Information sur les typologies et projets dans d'autres organisations**

**28. Match fixing – Proposals for a Council of Europe Convention - "The need to combat match-fixing" / Trucage de matches - Propositions relatives à l'élaboration d'une Convention du Conseil de l'Europe sur « la nécessité de lutter contre le trucage de matches »**

**29. Ad Hoc Review Group of Experts for the next plenary meeting / Groupe d'examen ad hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière**

**MONEYVAL41(2013)INF-29**

**30. Rapporteurs for September 2013 / Rapporteurs pour septembre 2013**

**MONEYVAL41(2013)INF-30**

**31. Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI**

**32. Financing and staffing / Financement et questions de personnel**

**33. Miscellaneous / Divers**

## **Appendix II – Liste des participants**

### **Evaluated States and Jurisdictions / Etats et juridictions évalués**

#### **ALBANIA / ALBANIE**

Mr Arben DOCI

**HEAD OF DELEGATION**

General Director, General Directorate For The Prevention Of Money Laundering  
Ministry Of Finance

Ms Denada KOÇIAJ

Ministry of Justice

*legal expert*

Mr Agim MUSLIA

Director of Analysis and IT Dept (GDPML)

*financial expert*

#### **ANDORRA / ANDORRE**

M. Carles FIÑANA PIFARRÉ

**CHEF DE DELEGATION**

Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence

*legal expert*

Mr Borja AGUADO DELGADO

Expert juridique

Mlle Marta ARENY TUSET

Experte financière

Mrs Tanjit SANDHU KAUR

Legal Adviser, Financial Intelligence Unit

#### **ARMENIA / ARMENIE**

Ms Astghik KARAMANUKYAN

**HEAD OF DELEGATION**

Head, International Relations Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

*legal expert*

Mr Edgar SARGSYAN

Head, Analysis Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

*financial expert*

Ms Tatevik NERKARARYAN

Methodologist-Legal Advisor, Legal Compliance Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

*law enforcement expert*

#### **AUSTRIA / AUTRICHE**

Mr Stefan WIESER

**HEAD OF DELEGATION**

Mrs Karin ZARTL

AML/CFT Expert, Financial Markets Authority (FMA), International Affairs and European Integration

#### **AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN**

Mr Nurlan BABAYEV  
Head of Legal and Methodology Unit of the Financial Monitoring Service under the Central Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Adishirin GASIMOV  
Director, Financial Monitoring Service under the Central Bank

Mr Jeyhun SHADLINSKIY  
Head, AML/CFT Department, Ministry of National Security

### **BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Mr Borislav CVORO  
**HEAD OF DELEGATION**  
Team for Prevention and Investigation of Funding of Terrorist Activities, FID / SIPA

Mr Sanela LATIC  
Head of Department for Cooperation with International and Domestic Judicial Bodies, Ministry of Justice

Mr Samir OMERHODZIC *financial expert*  
Director Insurance Agency, Ul. Obala Kulina Bana 4/11, 71000 SARAJEVO

Mr Vlado JOVANIC  
Chief of Professional Standards Unit of Ministry of Internal Affairs of Republic of Srpska

### **BULGARIA / BULGARIE**

Ms Polina KAVRAKOVA  
**HEAD OF DELEGATION**  
Head of FIU Bulgaria

Mr Evgeni EVGENIEV *financial expert*  
Head of International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit, State Agency National Security (SANS)

Ms Sonia KLISSARSKA  
Ministry of Interior, AFCOS

Mr Nedko KRUMOV *law enforcement expert*  
FID-SANS, Slavianska Street 4, BG – SOFIA,

### **CROATIA / CROATIE**

Mr Tomislav SERTIĆ  
**HEAD OF DELEGATION**  
Head of Service for Prevention and Supervision of Reporting Entities, Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Ms Maja Sertić GOLIK  
**EVALUATOR FOR POLAND**  
Inspector in Department for International Cooperation and Reporting Entities Assistance, Financial Inspectorate, Ministry of Finance

Ms Marcela KIR  
Director, Foreign Exchange Policy Department, Croatian National Bank

Ms Sani LJUBIČIĆ

Deputy Director, Office for Suppression of Corruption and Organised Crime, State Attorney's Office

Ms Andreja PAPA  
Economic Crime and Corruption Service, Police National Office for Suppression of Corruption and Organised Crime, Ministry of the Interior

#### **CYPRUS / CHYPRE**

Mr Theodoros STAVROU *law enforcement expert*

Mrs Christiana PAPALEONTIOU *financial expert*

#### **CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Mr Jaromir NEUZIL *law enforcement expert*

##### **HEAD OF DELEGATION**

Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit  
Ministry of Finance

Mr René KURKA *financial expert*  
Licensing and Enforcement Department, Czech National Bank

Mr Stanislav POCZEK *legal expert*  
Public Prosecutor, Supreme Public Prosecutor's Office

#### **ESTONIA / ESTONIE**

Mr Raul VAHTRA  
**JOINT PROJECT LEADER - POSTPONEMENT TYPOLOGIES**  
Head of Internal Control Bureau, Estonian Police and Border Guard Board

Ms Veronica METS

Mr Andres PALUMAA  
Head of AML Unit, Estonian Financial Supervision Authority

Mr Aivar PAUL  
Head of FIU

Ms Tuuli PLOOM  
Legal expert. Adviser, Penal Law and Procedure Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice of Estonia

#### **FRANCE**

Ms Élise CALAIS  
Adjointe au Chef de bureau, Bureau de l'investissement, de la criminalité financière et des sanctions – MULTICOM3, Sous-direction de la politique commerciale et de l'investissement - Service des affaires multilatérales et du développement, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances

Ms Sylvie JAUBERT-MUCIENTES  
TRACFIN

Mr Franck OEHLERT  
Legal expert, AML CFT and Internal control Law Division, Prudential Supervisory Authority

#### **GEORGIA / GEORGIE**

Mr George TEVDORASHVILI

*financial expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Head of Methodology, International Cooperation and Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Medea ROSEBASHVILI

*law enforcement expert*

Special Representative of Chief Prosecutor of Georgia for International Organizations

Ms Tea ZARNADZE

Senior Specialist of Methodology, International Cooperation and Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

**HOLY SEE / SAINT SIEGE**

Rev. Carlos DIAZ

Officer, Secretariat of State - Section for Relations with States

Mr René BRUELHART

Director of Financial Intelligence Authority

Dr Tommaso DI RUZZA

Legal Officer, Financial Intelligence Authority

**HUNGARY / HONGRIE**

Dr Zsófia PAPP

*legal expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Senior legal expert, Ministry for National Economy, Department for International Finance, H-1051 Budapest

Mr Gyula KÉRDŐ

**EVALUATOR FOR POLAND**

Senior Supervisor, Credit Institutions and Financial Enterprises, Inspection Department  
Financial Supervisory Authority

Mr Gábor SIMONKA

Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit, Central Office, National Tax and Customs Administration

Mr Peter STEINER

Chief advisor, International Affairs and Regulatory Policy Department  
Financial Supervisory Authority

**ISRAEL / ISRAËL**

Mr Yehuda SHAFFER

**LEGAL EVALUATOR FOR POLAND**

Deputy State Attorney

Ms Maya LEDERMAN

Deputy Legal Counsel of IMPA

**LATVIA / LETTONIE**

Mr Viesturs BURKĀNS

*law enforcement expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Head of the Office for Prevention of Money Laundering,  
Prosecutor General's Office

Ms Indra GRATKOVSKA

Administrative and Criminal Justice Department under the Ministry of Justice

Ms Daina VASERMANE *financial expert*  
Head of Financial Integrity Division, Financial and Capital Market Commission,

#### **LIECHTENSTEIN**

Mr Daniel THELESKLAF  
**HEAD OF DELEGATION**  
Head FIU, Operations

Ms Bianca HENNIG *financial expert*  
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Amar SALIHODZIC  
Analyst, Financial Intelligence Unit,

#### **LITHUANIA / LITUANIE**

Mr Liutauras ZYGAS *financial expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania,

Ms Diana BUKANTAITE-KUTKEVICIENE *legal expert*  
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement expert*  
Chief Investigator of the Analysis and Prevention Board, Money Laundering Prevention Division  
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior

#### **MALTA / MALTE**

Dr Anton BARTOLO *legal expert*  
**ACTING HEAD OF DELEGATION**  
Registrar of Companies and Director Corporate Services  
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Michael CASSAR *law enforcement expert*  
Assistant Commissioner of Police, Malta Police Force, Police General Headquarters

Dr Manfred GALDES *law enforcement expert*  
Director, Financial Intelligence Analysis Unit

#### **REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

M. Viorel CHETRARU  
**HEAD OF DELEGATION**  
général-majeur, Directeur du Centre National Anticorruption (CNA)

Ms Stela BUIUC *legal expert*  
Deputy Director, Center of Harmonization of the Legislation, Ministry of Justice

Mr Adrian CORCIMARI  
FIU Moldova

M. Ruslan GRATE  
Chef de la Direction Contrôle Bancaire et surveillance des activités de la prévention et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, Département de la Réglementation et de la surveillance bancaire, BNM

Ms Carolina SIMASCO  
Specialist of AML/CFT Unit of NBM

Mr Mihail SOTCHI  
Chief of AML Unit of national Commission for Financial  
Market

Mme. Emma TĂBÎRȚĂ  
Vice-gouverneur de la Banque Nationale de la République de Moldova (BNM)

Mr Eduard VARZAR  
Anti-corruption Prosecutor's Office

#### **MONACO**

Mme Marie-Pascale BOISSON *legal / law enforcement*  
**CHEF DE DELEGATION**  
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mr Frederic COTTALORDA  
Chef de Division, SICCFIN

M. Lionel ALBRAND  
SICCFIN

#### **MONTENEGRO**

Mr Vesko LEKIĆ *financial expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Deputy Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Miss Ana BOSKOVIC  
Prosecutors office

Mr Drazen BURIC *legal expert*  
Deputy of Special prosecutor

Mr Ivan MASULOVIC  
Deputy Minister, Ministry of Defense

Mr Dalibor MEDOJEVIC *law enforcement*  
Head inspector, Police Administration,

Mrs Hedija REDZEPAGIC  
Head of compliance Dept, Central bank

Mrs Ana SPAIC  
Central bank

#### **POLAND / POLOGNE**

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Ministry of Finance

Mr Adam CIESLAK  
National Police Headquarters

Mr Robert DRZAZGA  
Permanent Representation of Poland to the Council of Europe

Mr Michal KAMINSKI  
Internal Security Agency

Ms Agnieszka KANIA  
Polish FIU

Mr Rafal KIERZYNKA  
Ministry of Justice

Mr Artur KOLACZEK  
Polish FIU

Mrs Dorota KRASINSKA  
Polish FIU

Mr Jacek LAZAROWICZ  
Prosecutor, Ministry of Justice

*legal expert*

Mr Radosław OBCZYNSKI

*financial expert*

Mr Waldemar RETYK  
Polish FIU

Ms Monika RUBINSTEIN  
National Bank of Poland

Mr Stefan RUDECKI  
Central Anticorruption Bureau

Mr Pawel RUTKOWSKI  
Central Anticorruption Bureau

Mrs Ewa SZWARSKA-ZABUSKA  
Polish FIU

Mr Rafal WOZNIAK  
National Police Headquarters

Mrs Ewa WZOREK  
Internal Security Agency

#### **ROMANIA / ROUMANIE**

Mr Alexandru CODESCU  
Director of Supervision and Control Directorate  
National Office for the Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Mr Sorin TANASE  
Legal Adviser, Unit for Crime Prevention and Cooperation with EU Asset Recovery Offices  
Ministry of Justice

*legal expert*

Mr Gabriel-Adrian VARTIRES  
Senior Member of the Board of the Office, representative of the Ministry of Justice

#### **RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Mr Vladimir NECHAEV  
**CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL**  
Advisor, International Cooperation Department of the Government of the Russian Federation,

Mr Dmitry SKOBELKIN  
**HEAD OF DELEGATION**  
Deputy Head of the Rosfinmonitoring

Ms Marina DAVYDOVA  
Deputy head of division, Supervisory Department, Rosfinmonitoring

Ms Anna DESHKO  
Expert, Central Bank

Mr Andrey ILIN  
Advisor, President's Executive Office

Ms Nataliya LUKYANOVA  
Federal Financial Monitoring Service (Rosfinmonitoring)

Ms Elena MUKHAMETZYANOVA  
1st Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Mr Alexey PETRENKO  
Rosfinmonitoring

Ms Elena PODOLKO  
Senior Advisor, President's Executive Office

Mr Avanes POGOSOV  
Interpreter

Mr Anatoly PRIVALOV  
Rosfinmonitoring

Mr Sergey SARAQVASHIN  
Macroanalysis and Typologies Department, Rosfinmonitoring

Mr Andrey SHIKHOV  
Expert, General Prosecutor's Office

#### **SAN MARINO / SAINT-MARIN**

Mr Nicola MUCCIOLI *financial expert*

**HEAD OF DELEGATION**  
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency

Mr Alberto BURIANI *legal expert*  
Law Commissioner of the Single Court  
(Sector: Judicial Authority)

Ms Silvia GASPERONI *financial expert*  
Financial Intelligence Agency

Ms Giorgia UGOLINI *legal expert*  
Financial Intelligence Agency

#### **SERBIA / SERBIE**

Mr Aleksandar VUJICIC  
**HEAD OF DELEGATION**  
Director, Directorate for Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Ms Jadranka BOSNIĆ

National Bank of Serbia

Mr Vladimir DAVIDOVIC  
Head of Group for international judicial cooperation, Ministry of Justice

Ms Silvija DUVANCIC GUJANICIC  
Director in the National Bank of Serbia

Mr Milovan MILOVANOVIC  
Head of the Department for international cooperation and legal affairs, APML

Mrs Milunka MILANOVIC  
Ministry of Finance

Ms Jelena PANTELIC  
Counselor in the Department for Money Laundering

Mr Mladen SPASIC *law enforcement expert*  
Advisor to the Minister of Interior, Kabinet Ministra, Ministry of the Interior

#### **SLOVAKIA / SLOVAQUIE**

Mr Andrej LAZAR *law enforcement expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Head of International Co-operation Department, Financial Intelligence Unit,

Mrs Izabela FENDEKOVÁ *financial expert*  
Supervisor, Financial Market Supervision Division,  
Regulation and Financial Analysis Department, National Bank of Slovakia

Mr Jozef SZABO *legal expert*  
Director of International Department, Prosecutor's General Office

#### **SLOVENIA / SLOVÉNIE**

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Head of International Cooperation Service, Office for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Ms Andreja LANG *legal expert*  
Secretary, Directorate for Justice, Ministry of Justice and Public Administration

Ms Jelena MILOSEVIC *financial expert*  
Inspector Advisor, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia

Mr Andrej PLAUSTEINER *law enforcement expert*  
Secretary, Office for Money Laundering Prevention

Mr Leo PONGRACIC *law enforcement expert*  
Head of the Department for Suspicious Transactions, Office for Money Laundering Prevention

Mr Bostjan SKRLEC *legal expert*  
Senior State Prosecutor, State Prosecutor Office

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" /  
"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"**

Mr Vladimir ATANASOVSKI  
**HEAD OF DELEGATION**  
Financial Intelligence Office

Mr Vlatko GEORGIEVSKI  
Public Prosecutor Office

Mr Toni JANKOSKI  
Ministry of Interior

## UKRAINE

Mr Oleksiy FESHCHENKO *financial expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**EVALUATOR FOR POLAND**  
Deputy Head of the State Committee for Financial Monitoring of Ukraine,

Mrs Kateryna BUHAYETS *legal expert*  
Head of International Co-operation Department, State Committee for Financial Monitoring

Mr Igor GAIEVSKYI  
Head of Legal Department, the State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Anatoliy GRYTSENKO  
Head of the Subcommittee for Prevention and Counteraction to Legalization (Laundering) of the Proceeds from Crime, the Committee of the Parliament of Ukraine on Combating Organized Crime and Corruption

## UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES

### GUERNSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UK

Mr Richard WALKER  
Director (Policy & International Affairs)  
Guernsey Financial Services Commission

### JERSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UK

Mr Andrew L LE BRUN  
Director, Office of the Director General, Jersey Financial Services Commission

DS Jeremy PHILLIPS  
Joint Financial Crimes Unit

Ms Christine FOX  
Legal Adviser, Law Officers' Department

### ISLE OF MAN CROWN DEPENDENCY OF THE UK

Mr David GRIFFIN  
Legal Officer (Financial Crime), HM Attorney General's Chambers

**Council of Europe Observers / Etats observateurs aupres du Conseil de l'Europe**

## JAPAN

\*\*

**MEXICO / MEXIQUE**

Mme Erica CERVANTES ALBARRAN  
Attaché for Legal Affairs  
Legal Attaché Office for Europe of the Attorney General of Mexico  
Embassy of Mexico

M. Alejandro MARTINEZ PERALTA  
Chargé d'affaires, a. i. de la Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

**UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Mr Michael GREENWALD  
Policy Advisor- Europe, Office of Global Affairs, Terrorist Financing and Financial Crimes  
U.S. Department of Treasury

**Other members of the FATF / Autres membres du GAFI**

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mr Thomas MESSING  
Federal Financial Supervisory Authority, Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1  
International, legal and policy issues

Ms Christina PITZER  
Federal Financial Supervisory Authority, Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1  
International, legal and policy issues

**SPAIN / ESPAGNE**

Ms Cristina MARIN  
**FINANCIAL EVALUATOR FOR POLAND**  
BANCO DE ESPANA, Servicio Ejecutivo de la Comision de Prevencion del Blanqueo de Capitales e  
Infracciones Monetarias

**Council of Europe bodies and mechanisms /**

*Organes et mecanismes suivants du Conseil de l'Europe*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Lord John TOMLINSON  
United Kingdom

Mr Johannes HÜBNER  
Austria

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /  
CEB – BANQUE DE DÉVELOPPMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Jan De BEL  
Council of Europe Development Bank(CEB)

**International organisations and bodies /**

*Organisations et organismes internationaux*

**COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

Mr Peter NATH  
National Expert, General Secretariat of the Council of the EU, DG H 2 B [Fundamental Rights and  
Judicial Cooperation in Criminal Matters]

**EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**

Mr Ian MATTHEWS  
Policy Officer, European Commission, Directorate General Internal Market and Services  
Corporate Governance and Social Responsibility

**FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) /  
GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)**

Mr Vincent SCHMOLL  
Administrateur Principal, FATF Secretariat,

Mr Sergey TETERUKOV  
Policy Analyst, FATF Secretariat

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING  
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG)**

Ms Takhmina ZAKIROVA  
Administrator of the EAG Secretariat

Ms Kuralay IGEMBAYEVA  
Administrator of the EAG Secretariat

Mr Aliaksandr VADZIANY  
Administrator of the EAG Secretariat

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)**

Apologised / excuse

**INTERPOL**

Mr Jaime ANSIETA  
Assistant director, Economic and Financial Crimes (EFC)  
INTERPOL-ICPO

**UNITED NATIONS / NATIONS UNIES (UNODOC)**

MS Delphine SCHANTZ

**WORLD BANK / BANQUE MONDIALE**

Mr Klaudio STROLIGO  
Senior Financial Sector Specialist and World Bank / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia,  
Financial Market Integrity, WORLD BANK

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS**

Mrs Ashley WHYTE  
Anti-Money Laundering – Enforcement Division, Guernsey Financial Services Commission

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE)**

Mr Roel JANSSENS  
Economic Adviser, Economic Governance Unit, Office of the Co-ordinator of OSCE Economic and Environmental Activities, Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE)

Mr Christian LARSON  
Programme Officer/Economic Co-operation and Governance, Office of the Co-ordinator of OSCE Economic and Environmental Activities

**UNITED NATIONS COUNTER-TERRORISM EXECUTIVE DIRECTORATE (CTED)**

Nicole El-Khoury  
UN Counter-Terrorism Committee Executive Directorate

**Scientific Experts / Experts Scientifiques**

Professor William C. GILMORE  
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law,  
University of Edinburgh

Mr Giovanni ILACQUA  
Director, Bank of Italy, Unita di Informazione Finanziaria, Head of International Co-operation

Mr Philipp RÖSER  
Executive Office, Legal/International Affairs

Mr Andrew STRIJKER  
Senior Coordinator Financial Markets Integrity, Financial Markets Policy Directorate  
Ministry of Finance

Mr Boudewijn VERHELST  
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,

**Secretariat of the Council of Europe /**

***Secretariat du Conseil de l'Europe***

Mr Jan KLEIJSEN  
Director, Information Society and Action against Crime  
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Mr John RINGGUTH  
**EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL/ SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL**  
Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law (DG-1), Council of Europe,

Ms Livia STOICA BECHT, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr John BAKER, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Dmitry KOSTIN, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Fatih ONDER, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Ms Irina TALIANU, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Daniel TICAU, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Michael STELLINI, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant

Mrs Catherine GHERIBI, Administrative Assistant

Mr Louis DROUNAU, Stagiaire

### **Interpreters / *Interprètes***

Mr Grégoire DEVICTOR

Ms Chloé CHENETIER

Ms Lucie DE BURLET